



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU/

COPIE DE RÉOLUTION

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Simon, lors d'une séance ordinaire du conseil, tenue le 1^{er} novembre 2016.

À laquelle étaient présents : Monsieur le maire Normand Corbeil et Messieurs les conseillers :

#1 – Patrick Darsigny

#2 – David Roux

~~#3 – Alexandre Vermette~~

~~#4 – Simon Giard~~

~~#5 – Bernard Beauchemin~~

#6 – Réjean Cossette

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire.

Était également présente, madame Johanne Godin, directrice générale.

RÉSOLUTION # 225-11-2016

Calendrier régissant les séances ordinaires du conseil de l'année 2017

Considérant que l'article 148 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, sur proposition de Réjean Cossette, il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront les mardis et qui débiteront à 20h00 :

10 janvier – 7 février – 7 mars – 4 avril – 2 mai – 6 juin – 4 juillet
5 septembre – 3 octobre – 7 novembre et 5 décembre 2017

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la loi qui régit la municipalité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Saint-Simon, ce 7^e jour de novembre 2016.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sous réserve d'adoption du procès-verbal par le conseil de la Municipalité de Saint-Simon lors d'une séance ultérieure.